



Syndicat Local Pénitentiaire des Surveillant(e)s Et Surveillant(e)s brigadiers



C.D de MELUN



Le shérif de Nottingham !

Dans notre cher royaume du Centre de détention de Melun, le shérif de Nottingham sévit.

En effet, ce garant de la loi utilise des moyens qui ne sont pas légaux, tels que l'utilisation de la vidéosurveillance, pour le flicage des agents, ainsi que de l'utilisation des registres de sécurité.

La vidéosurveillance, dans le cadre pénitentiaire, doit être utilisée pour assurer la sécurité des locaux et établissements pénitentiaires ainsi que des personnes s'y trouvant. De plus, elle doit être utilisée pour constater et poursuivre les infractions pénales.

Les registres sont utilisés en cas d'incident grave afin de s'assurer de la présence des personnes qui sont entrées au sein de l'établissement.

À quoi bon pointer dans ce cas ???

Ce « *chefaillon* » se permet de prendre un véhicule de fonction du 27 au 30 novembre 2023 pour une réunion DI les 28 et 29 novembre 2023. Il n'était pas couvert le 27 et 30 novembre 2023 par une convocation ou un ordre de mission pour ces jours là. Il nous semble qu'une utilisation personnelle d'un véhicule de fonction est interdite, non ?

De plus, cette initiative a eu un impact réel sur l'organisation de la formation tir du 30 novembre !

Il semblerait que « notre capitaine s'affranchisse des règles en vigueur !

Ce shérif prenant son travail à cœur, effectue des grandes journées (**8h-18h**) avec des pauses pointées de 45 minutes pour un temps de « *victuailles* » et de « *sieste* » de 2 heures dans la salle de repos des agents, visiblement avec des pointages conformes. **Depuis quand ??**



La charte des temps que ce bon shérif prépare pour contraindre les agents justifie sûrement (ou pas) d'être présent si longtemps.

En tout cas, ce n'est pas avec la création du planning (9 jours de travail sans RH pour l'équipe 1 du 31 décembre 2023 au 08 janvier 2024) qu'il est débordé.

De plus, la planification semble inéquitable concernant les heures supplémentaires et la prise des étages notamment sur les périodes de volante.

Il devait d'ailleurs être proposé un planning à 5 équipes sans volante, qu'en est-il ??

Grâce à son dur labeur, il peut se permettre de poser une demi-journée par semaine !



Dans sa tâche, ce représentant au grade doré est affublé d'une adjointe qui prend plaisir à réprimer ses semblables. Bien évidemment, elle fait ça bénévolement puisqu'elle a le même grade de surveillant que la majorité du personnel qui fait tourner ce royaume.

Ayant un comportement « **irréprochable** », ces garants de la règle chassent les agents sur les pointages, les RCT, contrôles d'arrêt de maladie, agent sanctionné de 30 minutes s'il a le malheur d'oublier 3 pointages (**où est le texte officiel ?**)

Ils demandent aux agents de justifier des heures supplémentaires effectuées notamment sur des extractions et refusent de payer les heures effectuées en cas de faux appel (*Nous pensions que les punitions collectives étaient interdites en prison*).

La « répression » que les agents subissent doit être la même pour ce capitaine et son adjointe ou alors existe-t-il des passes droit ??

Le SPS Melun demande que la direction se saisisse du dossier afin de rétablir l'ordre au service des agents.

Le SPS Melun demande à être reçu par notre direction rapidement.

Le bien-être au travail ne passe pas par le flicage (illégal) et la répression ayant pour seul résultat la démotivation des agents et la prolifération d'arrêts maladie.

Le CD de Melun est un établissement qui fonctionne bien, avec peu d'incidents, il sert également de site pilote sur plusieurs projets. Il accueille également un public spécifique.

Le professionnalisme des agents du CD de Melun n'est plus à démontrer !!

Le service des agents doit être, comme son nom l'indique, au service des agents !

Le respect fonctionne dans les deux sens, à bon entendeur !!

LE SPS, LE SEUL SYNDICAT 100% SURVEILLANT(E)S ET 100% INDEPENDANT !

À Melun, le 04 décembre 2023

Pour le bureau local

Mail : sps.cd-melun@justice.fr

Site internet : www.sps-penitentiaire.fr

Facebook : SPS DI Paris